Page : 157

# **PROCES-VERBAL**

# de la séance du Conseil Municipal de la ville de FAULQUEMONT du 27 septembre 2021

-- ° --

Membres élus : 29 Membres en fonction : 29

Membres présents : 23 + 2 procurations

**Président**: M. BIANCHIN, Maire

**Présents**: Tous les conseillers, sauf

Absents: M. MILAZZO (proc. à M. RIOTTE)

Mme STAUB (proc. à Mme BUGÓT)

M. PASKIEWICZ, excusé M. BONNET, excusé Mme L'HUILLIER, excusée Mme BUTIN, excusée

Secrétaire de séance : M. SERAVALLE Pierre

(les votes par procuration sont signalés par un \*)

\*\*\*\*

Séance: 27.09.2021

------

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. le Maire propose de nommer Pierre SERAVALLE, Directeur Général des Services de la Commune, aux fonctions de secrétaire de ce Conseil Municipal du 27 septembre 2021.

## A - Procès-verbal de la séance du 28 juin 2021

Ce document ne suscitant aucune observation est adopté à l'unanimité.

# **B** - Situation financière de la commune au jour de la réunion :

Recettes effectuées du 1er janvier au 27/09/2021 (y inclus disponibilités au 1er Janvier)

3 783 056,70 €

Dépenses effectuées du 1er janvier au 27/09/2021

3 623 390,71 €

\*\*\*\*\*\*

Disponibilités au 27/09/2021

159 665,99 €

### C - Zone d'intervention foncière

La municipalité n'a pas fait état de son droit de préemption pour :

- local professionnel 43 rue de Metz : 65 000 € (SCI DU METRE M. et Mme COLLIN Didier)
- maison d'habitation 17 rue racine : 65 000 € (Indivision SCHWARZ M. QUADRINI Jordan)
- maison d'habitation 78 cours du 19/11/1944 : 187 000 € (M. BOURRION Laurent M. DESITTER Maxime)
- maison d'habitation 1 rue Victor Hugo : 80 000 € (SAS Ste BARBE M. et Mme LOUIS Patrice)
- terrain avenue de Strasbourg : 13 420 € (M. FLOSSE Lionel Mme SIEBERT Sophie)
- maison d'habitation 8 rue Racine : 242 000 € (Mme SPANNAGEL Evelyne Mme ANTONOT Flora et M. LEGRAND Thomas)
- maison d'habitation 13 rue Voltaire : 153 000 € (Mme SCHMIDT Laura Mme FAVARON Katia)
- bâtiment comprenant 2 appartements et 2 caves 37 rue de Pontpierre : 106 000 € (M. et Mme MORANO François SCI SP ASSOCIES)
- maison individuelle 11 A rue de la Vieille Ville : 168 000 € (M. FADEL Yesid M. GIL Philippe)
- maison d'habitation 96 cours du 19/11/1944 : 143 100 € (Mme MALHOMME Virginie Monsieur REITER Florian)
- maison d'habitation 29 rue de Metz : 252 000 € (M. et Mme BOIZET Gilles Mme SPANNAGEL Evelyne)
- maison individuelle 22 rue de Créhange : 177 000 € (indivision BOUR M. SOURIS Alfred et Mme LEGRAND Nicole)
- maison d'habitation 12 rue du Moulin : 96 000 € (M. CROISSANT Sébastien M. PERNOT Damien et Mme DA COSTA Priscilla)
- maison d'habitation 18 rue de l'Eglise : 54 000 € (M. HEBERLE Nicolas M. MILCINOVIC Lucas)
- maison individuelle 26 B rue Eugène Gobert : 305 000 € (M. SEKER Yasar M. et Mme ARDISSON Patrick)

Séance: 27.09.2021

-----

- maison d'habitation 18 rue Victor Hugo : 150 000 € (indivision FONTANA M. NGUYEN Marcel et Mme PHAN Thi an Thinh)
- maison d'habitation 8 rue Gustave Soubrouard (CHEMERY) : 219 000 € (M. et Mme MICHALCAK Sébastien M. KUCHNO Thomas et Mme NORROY Léa)
- un appartement et un garage 43 rue de la Loire : 30 000 € (Mme Catherine RACHENNE M. et Mme Alain DIM)

Page : 160

# N° 01 – ADMINISTRATION GENERALE: Acquisition mobilier urbain à la société Clear Channel

Rapporteur: Mme LOUIS

La commune avait conclu le 16 avril 2012 avec la société CLEAR CHANNEL une convention de neuf ans pour la mise à disposition, l'entretien et la maintenance de différents mobiliers urbains : trois abribus et six planimètres répartis sur le territoire communal.

CLEAR CHANNEL nous a fait savoir par courrier du 06 avril 2021 qu'elle ne souhaitait pas renouveler cette convention et se concentrait désormais sur les villes de taille moyenne.

La société est prête à céder l'ensemble du mobilier urbain pour un montant de 3 000 € HT.

Cette solution permettrait notamment à notre commune de bénéficier de mobilier urbain récent et de bonne qualité avec une face publicitaire de 2 m² par support pouvant être utilisée tant pour les manifestations communales que pour les associations locales.

Le projet d'accord de cession de propriété est joint à ce point en annexe.

Je vous propose en conséquence d'<u>AUTORISER</u> le Maire ou l'Adjoint-Délégué à signer cet accord de cession de propriété de l'ensemble du mobilier urbain décrit au prix de 3 000 € hors taxes.

-0-

### DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> à l'unanimité la proposition du rapporteur.

# N° 02 – <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> : Désignation d'un correspondant défense

Rapporteur : M .BIANCHIN

Créée par la circulaire du 28 octobre 2001, la fonction de correspondant défense des municipalités répond à la volonté d'associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense et de développer le lien Armée-Nation grâce aux actions de proximité.

Chaque commune est ainsi appelée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Ce correspondant défense est l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour ce qui concerne les questions de défense et les relations Armées-Nation. Ses actions se concentrent autour de trois axes fondamentaux : la politique de défense, le parcours citoyen et le devoir de mémoire.

Je vous propose donc de <u>NOMMER</u> Alain KOPPERS, Conseiller municipal délégué en charge des Affaires Culturelles et du Devoir de Mémoire, correspondant défense de notre commune.

-0-

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) la proposition du rapporteur.

Page : 161

## N° 03 – <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> : Dénomination de la voie de desserte du lotissement St Jean

Rapporteur : M. BIANCHIN

Mesdames Bernadette et Gabrielle CARME ont obtenu le 20 décembre 2019 un permis d'aménager pour la création d'un lotissement de 10 lots au plus, en partie basse de la rue St Vincent, dénommé lotissement St Jean. La déclaration d'ouverture de chantier a été déposée le 23 août 2021 et il convient désormais de donner une dénomination à la voie de desserte du lotissement St Jean.

Mesdames Bernadette et Gabrielle CARME, à l'origine de ce lotissement privé, proposent que cette rue porte le même nom que le lotissement.

Je vous invite donc à **SUIVRE** cette proposition et à **DENOMMER** cette voie rue St Jean.

-0-

#### DECISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> à l'unanimité les propositions du rapporteur.

# $N^{\circ}$ 04 - <u>ADMINISTRATION GENERALE</u> : Convention de raccordement d'une unité de production de biométhane au réseau GRDF

Rapporteur : M. BIANCHIN

La société SAS METHA DE LA ROTTE développe un projet d'unité de production de biométhane sur le territoire de la commune d'ARRAINCOURT et souhaite injecter le biométhane dans le réseau de distribution de gaz.

Cependant les communes d'ARRAINCOURT, de MANY et de MAINVILLERS ne disposent pas de service public de distribution de gaz sur leur territoire. Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane se situe à FAULQUEMONT et a été concédé à GRDF.

Le tracé envoyé pour le raccordement au réseau traverse donc les territoires de MANY, MAINVILLERS, CREHANGE et FAULQUEMONT.

Le point d'injection se situe en haut de la rue de Pont-à-Mousson, à l'intersection avec la rue St-Vincent. Un poste de détente de gaz de dimension 200 x 200 x 90, serait implanté en amont, à l'entrée de l'agglomération, et permettrait de détendre la pression du gaz arrivant à l'unité de méthanisation de 8 à 4 bars.

Le projet de convention de raccordement de cette unité de production de biométhane avec injection dans le réseau de distribution à FAULQUEMONT figure en annexe de ce point.

Je vous rappelle que ce projet répond aux objectifs de la transition énergétique et revêt ainsi un caractère d'intérêt général justifiant sa réalisation tant sur le plan économique qu'environnemental.

Je vous propose donc en conséquence de m'<u>AUTORISER</u> ou d'<u>AUTORISER</u> l'Adjoint Délégué à signer cette convention de raccordement d'une unité de production de biométhane avec GRDF ainsi que tous documents s'y afférent.

-0-

### **DISCUSSION**

<u>M. ALBERT</u> demande si le poste de détente se situe bien à l'emplacement C sur le plan joint. **M. le Maire** lui confirme que oui.

Séance: 27.09.2021

**DECISION** 

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON) les propositions du rapporteur.

# ${ m N^{\circ}}$ 05 - <u>FINANCES</u> : Transfert de terrains du Budget Principal vers le Budget Annexe Wintersheck

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Par délibération en date du 22 février 2021, un budget annexe Lotissement Wintersheck a été créé, au sein duquel doivent être identifiées toutes les écritures comptables associées à cette opération d'aménagement et de vente de terrains permettant l'implantation de structures pour l'accompagnement de personnes âgées et vieillissantes : de structures pour l'accompagnement des personnes en situation de handicap, de maisons individuelles dans un secteur dédié.

Les terrains devant permettre la réalisation du lotissement font partie du patrimoine de la commune.

En conséquence, il convient de transférer au budget annexe Lotissement Wintersheck, les parcelles suivantes :

Section / Parcelle	Surface en ares		
35 n°29	9,02		
35 n°30	10,22		
35 n°31	21,45		
35 n°32	48,4		
35 n°34	29,01		
35 n°35	23,03		
35 n°36	23,26		
35 n°37	15,24		
35 n°38	15,25		
35 n°39	26,79		
35 n°40	21,97		
35 n°41	21,57		
35 n°42	21,66		
35 n°43	20,04		
35 n°44	22,04		
35 n°45	38,01		
35 n°46	21,60		
35 n°47	23,44		
35 n°48	7,56		
35 n°49	13,97		
35 n°50	13,05		
35 n°51	8,84		
35 n°52	17,77		

Séance: 27.09.2021

------

Section / Parcelle	Surface en ares	
35 n°53	8,97	
35 n°98	4,12	
35 n°142	1,1	
35 n°144	2,43	

Ce transfert génère des écritures comptables avec un titre au compte 775 sur le budget principal de la commune et un mandat au compte 6015 sur le budget annexe Wintersheck.

L'intégration de ce transfert de terrains se fait sur la base d'une valeur de 213 842,64 €.

Je vous propose donc d'<u>ENTERINER</u> l'intégration de ce transfert de terrains sur la base d'une valeur de 213 842,64 €.

-0-

### **DISCUSSION**

<u>M. SOUCHON</u> demande si les 213 000 € proviennent de la vente des terrains.

<u>Mme KEMPENICH</u> précise que ces terrains sont dans l'inventaire de la commune avec une valeur d'achat ou historique qui représente un total de 213 842,64 €. Cette valeur est transférée au Budget Annexe.

M. SOUCHON souhaite savoir si cette valeur détermine un prix de vente des terrains.

Mme KEMPENICH confirme qu'il ne s'agit pas du tout du prix de vente qui se fera au prix du marché.

M. BLANCHARD confirme que le prix de vente intègrera le coût des travaux.

<u>M. le Maire</u> précise que des terrains faisant l'objet de ce transfert du Budget Principal vers le Budget Annexe Wintersheck ne correspondent qu'à la première tranche de l'aménagement du WIntersheck.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) la proposition du rapporteur.

Page : 164

# N° 06 – FINANCES : Budget du lotissement Route de Strasbourg – Décision modificative n°1

Rapporteur: Mme KEMPENICH

Je vous propose d'<u>ADOPTER</u> la Décision Modificative n° 1 concernant les ajustements comptables suivants à apporter au Budget du lotissement Route de Strasbourg :

	Dépenses		Recettes
Section de Fonctionnement			
023 virement à la section d'investissement	312 287	7133 variation des en-cours de production de biens	312 287
Section d'Investissement			
3351 Travaux en cours terrains 3355 Travaux	1 619 310 668	021 virement de la section de fonctionnement	312 287

-0-

# **DISCUSSION**

Mme KEMPENICH précise qu'il ne s'agit que d'écritures de stock.

# **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) la proposition du rapporteur.

Page : 165

N° 07 – FINANCES : Budget du lotissement du Wintersheck – Décision modificative n°1

Rapporteur: Mme KEMPENICH

Je vous propose d'<u>ADOPTER</u> la Décision Modificative n° 1 concernant les ajustements comptables suivants à apporter au Budget du Wintersheck :

	Dépenses		Recettes
Section de Fonctionnement			
6015 terrains à aménager	213 843	7015 vente de terrains aménagés	213 843

### -0-

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) les propositions du rapporteur.

Page : 166

# N° 08 - FINANCES : Budget Général - Décision modificative n°1

Rapporteur: Mme KEMPENICH

Je vous propose d'<u>ADOPTER</u> la Décision Modificative n° 1 concernant les ajustements comptables suivants à apporter au Budget Général :

	Dépenses		Recettes
Section de Fonctionnement			
		002 résultat de fonctionnement reporté 002 résultat de fonctionnement reporté 7788 produits exceptionnels divers	- 208 800 208 881 - 81
Section d'investissement			
001 solde d'execution de la section d'investissement reporté	- 455 400	024 produits des cessions d'immobilisations	103 543
001 solde d'execution de la section d'investissement reporté	455 323		
2188 autres acquisitions	103 620		

-0-

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) les propositions du rapporteur.

### N° 09 – FINANCES : Ouverture d'une ligne de trésorerie

Rapporteur : Mme KEMPENICH

Par délibération en date du 28 septembre 2020, le conseil municipal avait décidé de l'ouverture d'une ligne de trésorerie d'un montant de 500 000 € et ce pour une durée d'un an.

Je vous propose:

- 1) de <u>SOLLICITER</u> une nouvelle ligne de trésorerie pour un montant de 500 000 € ;
- d'<u>AUTORISER</u> le Maire ou l'Adjoint Délégué à consulter l'ensemble des établissements bancaires de FAULQUEMONT ainsi que certains établissements spécialisés dans les prêts aux collectivités.

-0-

# **DISCUSSION**

M. le Maire précise que la commune n'a pas utilisé de ligne de trésorerie en 2020.

Page : 167

Mme KEMPENICH confirme que cette délibération est prise à titre préventif.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M.SOUCHON) les propositions du rapporteur.

.....!

# $N^{\circ}$ 10 - <u>URBANISME</u> : Dépôt de la déclaration préalable concernant la réhabilitation de la mairie annexe de CHEMERY

Rapporteur: Mme COMBAS

Le projet de réhabilitation de la mairie annexe de CHEMERY prévoit un réaménagement des espaces existants, la réfection des sanitaires la mise en accessibilité du bâtiment et l'utilisation de l'actuel préau d'une surface inférieure à 40 m².

Le montage financier de ce projet, estimé à 169 800 € HT, est désormais bouclé. Il bénéficie de subventions de l'Etat : 42 450 € DETR, de la Région : 43 864 €, du Département de la Moselle : 30 000 € AMITER, et du District Urbain de FAULQUEMONT : 10 000 € DAC représentant au total 74,39 % du montant estimé des travaux.

Il convient désormais de déposer la déclaration préalable aux travaux. La commission Urbanisme – Affaires patrimoniales s'est réunie le 13 septembre 2021 et s'est prononcée favorablement à l'unanimité.

Je vous propose en conséquence de suivre l'avis de votre commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales et d'<u>AUTORISER</u> le Maire Délégué ou l'Adjoint Délégué à déposer l'autorisation d'urbanisme nécessaire pour la réalisation de ces travaux.

-0-

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) les propositions du rapporteur.

# $N^{\circ}$ 11 – <u>PATRIMOINE</u> : Prise en charge des coûts de l'extension du réseau électrique BT dans le cadre du projet immobilier LOGIEST sis 10-12 rue de Metz

Rapporteur: M. BLANCHARD

Dans le cadre du projet immobilier de LOGIEST au 10-12 rue de Metz à FAULQUEMONT et faisant l'objet de la demande de permis de construire n° PC 057 209 21 V0006 déposée le 08/04/2021, toujours en cours d'instruction, une extension du réseau public électrique basse tension de l'ordre de 240 ml est nécessaire.

L'article L332-15 du Code de l'Urbanisme disposant que les coûts inhérents aux équipements propres tels que les extensions du réseau électrique ne peuvent être mis à la charge des pétitionnaires que dans la limite de 100 ml, le financement du réseau public d'électricité jusqu'au droit du projet immobilier LOGIEST se répartit comme suit :

- 15 142,22 € HT à la charge de la commune
- 10 094,82 € HT à la charge d'URM

Montant total de l'opération : 25 237,04 € HT

Séance: 27.09.2021

La commission Urbanisme - Affaires Patrimoniales réunie le 13 septembre 2021 propose à l'unanimité la prise en charge à hauteur de 15 142,22 € HT dans le cadre de la réalisation des travaux d'extension de 240 ml du réseau électrique BT.

En conséquence, je vous propose :

- 1) de <u>SUIVRE</u> l'avis de la commission Urbanisme Affaires Patrimoniales et de <u>PRENDRE</u> en charge, à hauteur de 15 142,22 € HT les travaux d'extension de 240 ml du réseau électrique BT dans le cadre du dossier de permis de construire n° PC 057 209 21 V0 006 ;
- 2) <u>d'AUTORISER</u> M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

-0-

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) les propositions du rapporteur.

# $N^{\circ}$ 12 - <u>PATRIMOINE</u>: Vente et acquisition de morceaux de terrains à la SCI C3 - Rue St Vincent

Rapporteur: M. BLANCHARD

Par délibération du 10 avril 2021, la commune a décidé :

- de <u>CEDER</u> à Monsieur BOTZUNG Christian, au prix de 1 625 €/are, une surface d'environ 21 m² à extraire de la parcelle cadastrée section 32 n° 143 ;
- d'<u>ACQUERIR</u> à Monsieur BOTZUNG Christian, au prix de 1 625 €/are, une surface d'environ 6 m² à extraire de la parcelle cadastrée section 32 n° 144 ;

L'acquéreur est en réalité la SCI C3, dont le gérant est Monsieur Christian BOTZUNG.

Entre temps, l'arpentage définitif a été réalisé par le géomètre.

Au vu de ces nouveaux éléments, la commission Urbanisme – Affaires Patrimoniales réunie le 13 septembre 2021 propose à l'unanimité

- de <u>CEDER</u> à la SCI C3, au prix de 1 625 €/are, la parcelle cadastrée section 32 n°151/63 d'une surface d'environ 35 m² ;
- d'<u>ACQUERIR</u> à la SCI C3, au prix de 1 625 €/are, la parcelle cadastrée section 32 n°153/63 d'une surface d'environ 5 m² ;

En conséquence, je vous propose :

- 1) de **SUIVRE** l'avis de la commission Urbanisme Affaires Patrimoniales et :
  - a. de <u>CEDER</u> à la SCI C3, au prix de 1 625 €/are, la parcelle cadastrée section 32 n°151/63 d'une surface d'environ 35 m² ;
  - b. d'<u>ACQUERIR</u> à la SCI C3, au prix de 1 625 €/are, la parcelle cadastrée section 32 n°153/63 d'une surface d'environ 5 m²;
- 2) de CHARGER l'étude notariale de FAULQUEMONT de la rédaction de l'acte de vente ;

Séance: 27.09.2021

3) <u>d'AUTORISER</u> le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tout document afférent à ce dossier.

-0-

# **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> à l'unanimité les propositions du rapporteur.

### N° 13 – <u>PERSONNEL</u>: Promotion interne

Rapporteur : M.BIANCHIN

En vertu de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale et notamment ses articles 21,22 et 24, il est possible de faire bénéficier certains agents d'avancement de grade par voie de promotion interne.

Suite à l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire de la Moselle réunie le 08 juin 2021, je vous propose de *CREER* le grade d'avancement suivant :

Cadre d'emploiEmploi d'avancementDate d'effetIngénieur territorialIngénieur01.10.2021

Il est entendu que le poste de technicien principal 1ère classe occupé précédemment par cet agent sera supprimé.

-0-

# **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) les propositions du rapporteur.

# N° 14 – <u>PERSONNEL</u>: Mise en place du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) pour la cadre d'emploi des Ingénieurs

Rapporteur : M. BIANCHIN

La délibération du conseil municipal du 11 décembre 2017 a mis en place le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) institué par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 pour l'ensemble des agents territoriaux de la commune à l'exception du cadre d'emploi des Ingénieurs dont les textes définitifs n'étaient pas encore parus.

Le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale fixe désormais les modalités d'attribution pour le cadre d'emploi des Ingénieurs. Le Comité Technique du Centre de Gestion a été saisi en date du 20 août 2021. Il convient à présent à notre collectivité de statuer sur les groupes de fonction ainsi que sur les montants plafonds.

Chaque cadre d'emplois est réparti en groupes de fonctions suivant le niveau de responsabilité et d'expertise requis ou les sujétions auxquelles les agents peuvent être exposés.

Page : 170

Il est proposé aux membres du conseil municipal la répartition suivante :

Catégorie	Groupe de fonction	FONCTIONS /EMPLOIS	CRITERE 1 Encadrement	CRITERE 2 Technicité- Expertise	CRITERE 3 Sujétions particulières
	1	Direction générale des Services	Management direct, transversalité, fort degré de responsabilité, coordination, responsabilité de projets ou d'opération	Connaissances multi domaines	Grande disponibilité / polyvalence
A	2	Direction adjointe Direction des Services Techniques	Management direct, transversalité, fort degré de responsabilité, coordination, responsabilité de projets ou d'opération	Connaissances multi domaines	Disponibilité régulière /polyvalence

Il est rappelé que les montants retenus pour chaque groupe de fonction sont compris entre 0 et le montant maximum arrêté.

MONTANT PLAFOND ANNUEL RIFSEEP PAR GROUPE					
GROUPE DE FONCTION	EMPLOIS	Plafond	Indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise annuelle maximale IFSE	Complément indemnitaire annuel maximal CIA	TOTAL RIFSEEP annuel maximal
A1	DGS	textes proposé RIFSEEP	36 210,00 €	6 390,00 €	42 600,00 €
		propose Kii SEEi	21 900,00 €	3 900,00 €	25 800,00 €
	Direction Adjointe	textes	32 130,00 €	5 670,00 €	37 800,00 €
A2	Direction des Services Techniques	proposé RIFSEEP	21 900,00 €	3 900,00 €	25 800,00 €

Je vous propose donc :

- d'INSTAURER à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 ce nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, défini et versé selon les modalités définies ci-dessus pour le cadre d'emplois d'ingénieur;
- d'<u>AUTORISER</u> M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à fixer par arrêté individuel le montant perçu par chaque agent au titre des deux parts de l'indemnité dans le respect des principes définis ci-dessus;
- 3) de *PREVOIR* et d'*INSCRIRE* au budget les crédits nécessaires à l'application du régime indemnitaire ;
- 4) d'AUTORISER M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à procéder à toutes formalités afférentes ;
- 5) d'<u>ABROGER</u> les dispositions contraires ou qui n'existent plus, contenues dans des délibérations antérieures sur le régime indemnitaire.

Séance: 27.09.2021

·-----

### **DISCUSSION**

<u>M. LABRE</u> demande si les indemnités qui ne sont pas dans le salaire brut de base de l'agent, vont être intégrées au salaire.

<u>Mme KEMPENICH</u> précise qu'un fonctionnaire a son traitement indiciaire de base. Le RIFSEEP vient supprimer tous les régimes indemnitaires précédents. Il se compose de l'IFSE, indemnité forfaitaire sur la manière de servir qui est mensualisée, et du CIA versé deux fois par an en fonction de l'engagement, de l'implication et de la motivation de l'agent. Les montants sont encadrés par des textes nationaux.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> par 24 voix pour et 1 contre (M. SOUCHON) les propositions du rapporteur.

# $N^{\circ}$ 15 – <u>SUBVENTIONS:</u> Attribution des subventions aux associations pratiquant un sport de compétition

**Rapporteur**: Mme SPANNAGEL

Par délibération en date du 22 février 2021 un acompte a déjà été versé aux associations pratiquant un sport de compétition.

Sur le document joint figurent également les propositions émises à l'unanimité des membres présents de votre commission « Sports et Vie associative » qui s'est réunie le 15 septembre 2021.

Il vous est proposé de **SUIVRE** l'avis de votre commission Sports et Vie Associative et de verser à chacun des sports de compétition le solde de subvention suivant :

Il est ensuite procédé au vote des subventions association par association :

- Espoir Sportif Faulquemont-Créhange : 3 475 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
- MM. BLANCHARD et RIOTTE\* quittent la salle et ne prennent pas part au vote de la subvention ESCF Tennis de Table :
  - ESCF Tennis de Table : 1 695 € : 21 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
  - Judo Club Faulquemont-Créhange : 895 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
- Boxe Française Savate Créhange-Faulquemont : 485 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
  - La Quille Sportive : 490 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
- Association de Badminton Créhange-Faulquemont : 160 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
  - Pétanque « La Fanny » : 295 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
  - M. ALBERT quitte la salle et ne prend pas part au vote de la subvention ESCF Athlétisme :
  - ESCF Athlétisme : 1 575 € : 23 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
  - L'Arc Faulquinois : 240 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
  - La Bourrasque : 175 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)
- Twirling Club de Faulquemont-Créhange : 175 € : 24 voix pour et 1 abstention (M. SOUCHON)

Page : 172 ------

### N° 16 – ENSEIGNEMENT : Programme FUS@E

Rapporteur: Mme LOUIS

La commune de FAULQUEMONT a adhéré par délibération du conseil municipal en date du 14 décembre 2020 au groupement de commande FUS@E « Faciliter les Usages @-éducatifs » qui met à notre disposition une coordination facilitatrice assurée par le Département et des marchés dédiés pour l'acquisition de solutions numériques dites clefs en mains et labellisées par les Autorités Académiques.

Ainsi, les matériels et travaux fléchés dans ces marchés peuvent être subventionnés conformément au règlement d'octroi idoine des subventions FUS@E du Département de la Moselle.

Je vous propose en conséquence :

- d'<u>AUTORISER</u> le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer toutes les commandes de matériels et équipements numériques pour nos écoles (travaux de câblage, solutions interactives, classes mobiles, bureautique....) dans le cadre des marchés mis à disposition par le groupement de commandes FUS@E.
- 2) et d'<u>AUTORISER</u> le Maire ou l'Adjoint Délégué à solliciter toutes les subventions correspondantes au nom de la commune.

-0-

# **DISCUSSION**

<u>Mme LOUIS</u> explique que certains achats sont subventionnés de 25 à 40 % par le Département de la Moselle.

M. BLANCHARD demande si l'on connait déjà le type de matériel à acheter.

<u>Mme LOUIS</u> précise qu'un recensement des besoins a été effectué par Félix PEZZA en concertation avec les Directrices. Ces besoins seront présentés à une prochaine commission Communication – Enseignement.

### **DECISION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, <u>ADOPTE</u> à l'unanimité les propositions du rapporteur.

, ......

Séance: 27.09.2021

-----

### **DIVERS**

\* Informations syndicales et districales

### LA SITUATION DE L'EMPLOI

Au total sur l'ensemble des zones d'activités, 5 328 emplois au 01/07/21 dans 163 entreprises.

Nous notons une augmentation sur 1 an (107 emplois) et celle-ci se confirme également sur les 6 derniers mois (104 emplois).

À retenir:

- LA FRANÇAISE DE L'ÉNERGIE (9 emplois) a pris possession de ses locaux sur le Parc Industriel de Faulguemont fin 2020
- Les poids lourds, EAGLE, VIESSMANN et GRUNDFOS confortent leur position de locomotive économique avec 224 emplois créés sur 1 an

### LES PROJETS REPRESENTATIFS EN COURS

### 1/ Le DUF a créé un bâtiment relais multi-activités

Afin d'optimiser la gestion de la ZONE D'ACTIVITES DE FAULQUEMONT, le DUF a acquis un bâtiment industriel inoccupé pour permettre l'installation de nouveaux porteurs de projets, notamment dans les domaines de la Recherche et le Développement :

- La société BYOLA qui propose une offre de solutions permettant la décontamination d'objets, matériaux, vêtements, etc. par rayonnement ultraviolet (UVC). L'implantation est en cours avec un effectif de 8 personnes.
- Le projet CARE EQUIPMENT TECHNOLOGY qui s'articule autour de 2 axes :
  - La fabrication de respirateurs en impression 3D pour la ventilation alvéolaire non invasive en cas d'insuffisance respiratoire aiguë
  - Le développement de stratégies de désinfection de l'air et des surfaces grâce à un robot mobile autonome diffuseur de rayons ultraviolets

### 2/ Les autres implantations en cours

- La société TOURNAIRE dont le permis de construire a été déposé après 3 ans de contacts (emballages techniques de haute qualité en aluminium et plastique coextrudé et couvre les domaines de la pharmacie, l'agrochimie, la parfumerie, l'industrie agroalimentaire ou encore la chimie de spécialités)
- DUNA CORRADINI (production et usinage de produits isolants en polyuréthane).
- VITESCO est devenu ACT BLUE le 1er septembre. La société a été rachetée par un investisseur chinois, spécialisé dans la Recherche et du Développement et l'industrialisation des projets de post-traitement de gaz d'échappement des moteurs à essence, à diesel et à gaz naturel.

### **ÉCONOMIE SOLIDAIRE**

Après un démarrage compliqué en plein COVID, l'Atelier Palettes, destiné aux personnes très éloignées de l'emploi (BRSA), fonctionne en rythme de croisière. Des sessions de recrutement sont en cours.

# **EN MATIÈRE ENVIRONNEMENTALE**

2.5 M€ de financements participatifs ont été levés par LFDE et Lendosphere sur le projet photovoltaïque de TRITTELING.

Le site produira plus de 16 GWh par an sur une durée de 30 ans et permettra de couvrir l'équivalent de la consommation électrique de plus de 7 000 personnes, soit près de 30 % de la population du DUF.

### **FORMATION**

Ouverture du BTS Maintenance des Systèmes au LPI à FAULQUEMONT.

7 apprentis dès cette rentrée.

Objectif de répondre à la demande des entreprises locales, sous forme d'apprentissage.

Plus généralement, cette nouvelle option s'inscrit dans une démarche globale portée par le DUF afin de créer des passerelles entre l'enseignement supérieur et les entreprises via:

Séance: 27.09.2021

------

- des solutions opérationnelles (apprentissage, alternance, etc.)
- des opérations de Recherche et de Développement (labo de caractérisation des polymères, tomographie, etc.)

#### MJD

Une enquête de satisfaction, pilotée par le Ministère de la Justice, a été réalisée afin d'évaluer le service de la MJD. Sur 200 questionnaires envoyés, 140 personnes ont accepté de répondre. Les résultats sont très satisfaisants:

- 99 à 100 % de personnes satisfaites concernant les pratiques liées à l'accueil par notre agent (qualité d'accueil, délais, discrétion, etc.).
- 69 % des visiteurs étaient en recherche d'informations juridiques, 17 % en convocation pénale.
- 54% sont venus sur RDV, 25% spontanément et 21% sur convocation.
- 94 % sont satisfaites du délai de prise de RDV (1 semaine en moyenne).
- 100 % de satisfaction sur l'écoute lors du RDV avec l'intervenant, 96% sur la clarté des explications et 94% sur les réponses obtenues.
- Pour 84% des personnes interrogées, le service a répondu aux attentes. Pour les 16% restants, il s'agit de RDV jugés trop courts (30 mn actuellement), de prises de RDV avec un autre intervenant pour avoir des informations supplémentaires ou des usagers qui n'ont simplement pas obtenu la réponse qu'ils souhaitaient entendre.

A noter également que grâce aux investissements du DUF en matière de signalétique, il n'y a quasiment plus de problèmes de localisation de la MJD.

### \* Informations

#### Elections:

L'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour et le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022.

### Marchés transports:

Pour l'année scolaire 2021 / 2022 les marchés de transport ont été attribués de la manière suivante :

- cantine midi et périscolaire soir : TRANSDEV Grand Est : 48 € HT/j cantine et 54 € HT/j périscolaire
- transports écoles piscine, golf et Faulquemont intra-muros : Transport JACKY 40,90 € HT/ déplacement.

# <u>Centre de vaccination FAULQUEMONT – CREHANGE :</u>

Le centre de vaccination de FAULQUEMONT – CREHANGE fonctionnait depuis le 18 mai 2021 au centre CREANTO de CREHANGE les jeudis, vendredis et samedis.

A compter de cette semaine le centre est transféré au Centre Social du Bas-Steinbesch à FAULQUEMONT avec ouverture un jour par semaine le samedi. Le premier jour de fonctionnement sera donc le samedi 02 octobre 2021. Pour l'instant l'ouverture est prévue jusqu'à la fin de l'année 2021.

<u>M. LABRE</u> précise que l'horaire d'ouverture du centre est 9h-17h et que les autorités ont demandé au centre de pouvoir adapter ses horaires d'ouverture en cas de reprise de la pandémie.

M. le Maire demande si tout le monde a bien compris les informations.

<u>M. LABRE</u> explique que certaines personnes n'ont pas compris puisqu'elles disent que ce sont des décisions politiques alors que l'on est dans le domaine de la santé.

M. PIERSON précise que ces mêmes personnes affirment que des infirmières sont bénévoles.

<u>M. le Maire</u> estime que les réseaux sociaux donnent lieu et droit à la parole à des « légions d'imbéciles ».

Page : 175

# **<u>Mme LOUIS</u>** donne les effectifs scolaires de l'année 2021-2022.

Maternelle : 25 élèves Descartes

63 élèves Bas-steinbesch (3 classes)

73 élèves Stade (3 classes)

Primaire: 180 élèves Stade

112 élèves Bas-Steinbesch 292

Collèges: 332 Verlaine

381 Pasteur

Plus personne ne désirant prendre la parole, M. le Maire lève la séance à 19H55.

Pierre SERAVALLE

Séance: 27.09.2021

·-----

# **ORDRE DU JOUR:**

- 1. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u>: Motion pour une extension à l'ensemble de la région Grand Est de l'écotaxe autorisée par l'ordonnance présentée le 26 mai 2021 en Conseil des Ministres
- 2. ADMINISTRATION GENERALE: Rattachement de la commune d'Erckartswiller à la paroisse de Weinbourg et modification des ressorts des consistoires de la Petite Pierre et d'Ingwiller et des inspections de la Petite Pierre et de Bouxwiller changement de nom de l'inspection de La Petite Pierre en inspection Alsace Bossue Moselle
- 3. <u>ADMINISTRATION GENERALE</u>: Adhésion au groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement d'électricité et de services associés
- 4. **FINANCES**: Tarifs des prestations périscolaires Année 2021 / 2022
- 5. **FINANCES**: Transports enfants CHEMERY
- 6. <u>URBANISME</u>: Location d'une parcelle communale sise rue de Pontpierre au garage « Centre Auto Faulquemont »
- 7. URBANISME : Modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme de FAULQUEMONT
- 8. **PATRIMOINE**: Vente du funérarium aux pompes funèbres Metzinger
- 9. PATRIMOINE: Chasse communale 2015 / 2024 Appel d'offres lot de chasse n° 1 Agrément des candidatures
- 10. **PATRIMOINE**: Chasse communale 2015 / 2024 Appel d'offres lot de chasse n°1 Attribution du lot de chasse n°1
- 11. **ENSEIGNEMENT**: Régularisation de la carte scolaire
- 12. **SUBVENTIONS**: Attribution des subventions aux associations (hors domaine social, culturel et sports de compétition)
- 13. **SUBVENTIONS**: Attribution des subventions aux associations culturelles
- 14. **SUBVENTIONS**: Attribution des subventions aux associations (domaine social)
- 15. <u>CULTURE</u>: Subvention Exceptionnelle Association du Mémorial Lorrain du Souvenir du Haut Saint Pierre
- 16. CULTURE : École de musique Tarifs 2021 / 2022
- 17. PERSONNEL: Lignes Directrices de Gestion
- 18. PERSONNEL: Création de postes d'adjoint d'animation à temps non complet
- 19. ANIMATION JEUNESSE: Projet de convention de partenariat pluriannuel commune ABSH Centre Social